

La culture des arbres . . . utilise des arbres à croissance rapide qui atteignent leur maturité en deux à cinq ans. On pourrait les planter sur des fermes marginales. . . C'est là, et de loin, le moyen le plus rapide et le plus efficace d'absorber le dioxyde de carbone. Ici, au Canada, nous pouvons faire croître des arbres beaucoup plus rapidement qu'on ne peut le faire sous les tropiques dans le cas des arbres naturels. . .

Ces arbres à croissance rapide ont pour objet d'absorber le dioxyde de carbone contenu dans l'atmosphère et ils le font d'une manière extrêmement efficace. Ils poussent à peu près dix fois plus vite que les arbres dans leur état naturel au Canada<sup>31</sup>.

4.54 Mais que fait-on des arbres et du carbone qu'ils contiennent, une fois qu'ils sont à maturité? Nos témoins (de Techrol Inc. et d'Iogen Corporation) envisageaient de fonder sur l'utilisation de cette ressource un programme de production d'éthanol à partir de la biomasse, éthanol qui remplacerait les carburants fossiles. Les répercussions d'une telle solution (spécialement sur les vastes zones dont on envisage le reboisement) dépassent largement le cadre des années 90 sur lequel porte le présent chapitre. Le Comité croit néanmoins que l'on pourrait, durant cette décennie, encourager les expériences faisant appel à de telles essences à croissance rapide, dans le cadre du programme de reboisement annoncé par le gouvernement fédéral.

**4.55 Le Comité recommande au gouvernement fédéral de faire intervenir des considérations liées à l'environnement dans ses mesures d'aide étrangère et de commerce extérieur, de soutenir les programmes et les techniques qui ont des retombées favorables pour l'environnement et d'abandonner ou de modifier ceux qui ne sont pas acceptables sur ce plan.** (Recommandation provisoire n° 8)

4.56 Manifestement, cette question dépasse largement le cadre des problèmes de réchauffement de la planète et de réduction des gaz à effet de serre. Il est cependant difficile de fermer les yeux sur l'importance du réchauffement de la planète puisqu'un très grand nombre de projets canadiens d'aide et de commerce y sont liés d'une façon ou d'une autre (p. ex., les exportations de charbon, le développement de la production d'électricité, l'aide à l'agriculture, le développement industriel des produits forestiers dans les tropiques).

4.57 Le Comité a constaté qu'il existait une nette différence entre les témoignages formulés dans l'optique du commerce extérieur et ceux des représentants d'organismes d'aide canadiens. Le témoin de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), tout en reconnaissant qu'il fallait respecter la souveraineté des pays avec lesquels le Canada faisait affaire, a clairement indiqué que l'ACDI fait déjà intervenir le genre de considérations auxquelles pense le Comité :

Depuis 1986, l'Agence canadienne de développement internationale évalue l'impact environnemental de tous les projets que nous avons à l'étranger. Nous avons bien l'intention de continuer ainsi et l'environnement est certainement devenu une de nos grandes priorités. . .

Dans la plupart de ces projets, nous ne sommes qu'un petit participant parmi beaucoup d'autres. Il arrive très souvent que l'activité soit financée par un très grand nombre de pays ou en partie par les pays récipiendaires. On nous demande de participer à un projet. Avant de le faire, nous effectuons les évaluations environnementales<sup>32</sup>.